



## licenciement et mots de passe

Par **choupie69**, le **16/07/2009** à **15:48**

Bonjour,

Mon mari a été licencié le mois dernier. Il a contesté ce licenciement abusif devant les prud'hommes mais cela ne se fera pas avant six mois.

Son ex-employeur le harcèle par téléphone afin de connaître les mots de passe des boîtes mails de la boîte. Ces mots de passe étaient pré-enregistrés et mon mari ne s'en souvient plus. A présent, nous avons reçu un courrier de mise en demeure de l'ancien employeur, le menaçant de faire un référé au tribunal si il ne délivre pas les mots de passe sous 48h... De plus, il met qu'il estime les dommages à 2000 euros... Que faire? Je sais que mon mari est de bonne foi mais comment le prouver? Comment peut-on se protéger? Nous n'avons pas les moyens de prendre un avocat...

En vous remerciant par avance,

Par **Cornil**, le **18/07/2009** à **15:57**

Bonsoir "choupie69"

Je ne pense pas que cette menace puisse déboucher très loin.

L'employeur n'avait qu'à demander à ton mari avant son départ de l'entreprise de retrouver les mots de passe, voire de les changer et de lui donner les nouveaux.

Il n'est pas censé garder chez lui ces mots de passe.

Si référé il y a, cela se passera aux prud'hommes où la présence d'avocat n'est pas exigée, ni à mon avis utile dans un tel cas aussi simple.

Il suffira de s'expliquer devant les juges avec les arguments précédents, et je pense que l'affaire s'arrêtera là.

Bon courage et bonne chance à ton mari.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)